

La Gohellette

N°8 - JANVIER 2016

Transparence, Rigueur, Equité, Solidarité



La cérémonie des
Vœux de la Municipalité

Page 2

Nouvelle formule de votre journal sainsois



EDITO

Les vœux de la Municipalité

Grand merci à tous ceux qui ont répondu à notre invitation pour ce moment privilégié qu'est la cérémonie des vœux.

Nous étions près de 500 et ce fut un moment essentiel d'émotion, de partage, d'échange, d'intelligence collective.

Vous avez été encore plus nombreux que l'an dernier, cela démontre que vous adhérez à la façon de diriger notre commune avec les quatre mots clefs que je rappelle très souvent : Transparence, Rigueur, Équité, Solidarité.

Que 2016 vous permette de garder une bonne santé physique et morale et soit propice à l'épanouissement de votre vie personnelle, professionnelle et associative.

Pour ceux qui n'ont pu être présents, voici un résumé de ma prise de parole par thème.

Finances

Avec la baisse des dotations de l'État, les années à venir seront financièrement difficiles pour notre collectivité. En effet, le manque de financement de l'État pour notre commune exigera un effort cumulé de 200 000 euros d'ici 2017.

Se lamenter devant cet état de fait est inutile.

Au contraire, il faudra nous montrer inventifs, combattifs, créatifs, pour atteindre nos objectifs et maintenir le niveau actuel des services à la population voire l'optimiser.

Plusieurs pistes :

Diminuer les charges tant au niveau des charges de personnel qui pèsent beaucoup trop, qu'au niveau de toutes les autres dépenses de fonctionnement sur lesquelles tous les services sont invités à réfléchir.

2



Au nom du Conseil Municipal, Odile LELEU, Première Adjointe, a présenté ses vœux au Maire, Alain DUBREUCQ.



Alain DUBREUCQ s'est exprimé devant les sainsois venus en nombre



Les intervenants, les adjoints et les conseillers délégués s'étaient installés devant la population

Développer la mutualisation avec les communes avoisinantes et la communauté d'agglomération (dans le contexte actuel, le mot « mutualisation » prend tout son sens).

Désensibiliser la dette communale en ne faisant aucun emprunt en cours de mandat et en espérant que le franc suisse ne flambe pas pour nous éviter de lourdes charges financières par rapport à un emprunt toxique.

Pour information, le montant la dette de la Commune, restant dû au 1er janvier 2016 est de 5,2 Millions d'euros alors qu'il était de 6,2 Millions d'euros au 1er janvier 2014. Nous avons donc désendetté la Commune d'un million d'Euros depuis le début de ce mandat.

Diminuer la pression fiscale est l'objectif majeur de mon mandat, l'an dernier, la part communale des impôts locaux a baissé de 1%, je bâtirai le budget primitif en continuant à réduire vos impôts tant sur le foncier que sur le bâti de 1% en 2016 car la pression fiscale sur Sains est difficilement supportable pour beaucoup de ménages au revenu moyen.

Travaux

2016 verra l'ouverture du chantier de notre micro-crèche, rue Buffon qui sera le premier investissement significatif de notre mandat. Il permettra aux parents d'avoir un mode de garde collectif qui sera complémentaire aux accueils individuels des assistants maternels.

L'espace jeunesse Ludovic Leroy sera rénové dans une première tranche pour un meilleur accueil de nos plus jeunes et du personnel qui les accompagnent.

Sécurité

Le plan de circulation et de stationnement sur lequel nous travaillons depuis près d'un an sera finalisé et acté avec la mise en œuvre des premiers travaux.

Egalement, 2016 verra la mise en place du dispositif « citoyens vigilants » pour une meilleure prise en compte des problématiques sécuritaires.



Discours de Fabrice DELABY,
Directeur Général des Services



Discours de Coline VERDET,
Maire du Conseil Municipal des Jeunes

EDITO



Les maires des communes avoisinantes et les conseillers départementaux sont venus écouter les discours des intervenants



Elise LORTHIOIS, élève de l'école municipale de musique, a chanté les tubes "Imagine" et "Un autre monde" accompagnée par Richard GAUMÉ



Eric DENUDT, Adjoint à la Culture, a interprété "Perlinpimpin", au piano



Le titre "Evidemment" a été repris par la chorale "La Gohellande"

4

Logements

En 2016, sur le site du bois aux oiseaux, les 58 logements individuels dont 21 béguinages vont nous permettre une meilleure offre en matière de logement social locatif.

Egalement un collectif d'une douzaine de logement R+2 devrait voir le jour en entrée de ville en venant d'Aix, porté par Maisons et Cités.

Culture

Après une année 2015 riche en manifestations culturelles avec, entre autres, la venue de l'Orchestre National de Lille, gageons que 2016 soit du même acabit et qu'une programmation adaptée vous soit proposée.

Education

Les effectifs sont stabilisés, nous avons eu à déplorer une fermeture de classe à l'école Barbusse en Septembre dernier mais de nouvelles familles devraient s'installer sur le secteur et cela laisse augurer d'un nombre d'élèves plus important.

A noter que 2016 verra la reconduction des classes de neige et de découverte selon les choix des projets d'écoles.

Périscolaire, jeunesse, parentalité

2015 a vu la mise en place des Nouvelles activités périscolaires (N.A.P.) ; ouvertes à tous, une fois 1H30 par semaine, pour chaque école.

La fréquentation est aujourd'hui de 150 enfants soit près d'un élève sur 4.

Ce projet est une réussite, nous pouvons encore l'optimiser.

Une réflexion aura lieu à ce sujet en 2016 avec l'ensemble des acteurs.

Le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu en fin d'année 2015.

Les 10 jeunes élus avec à leur tête Coline Verdet, Maire jeune, auront pour mission pour les trois prochaines années, d'être les représentants de la jeunesse sainsoise et œuvreront pour des projets qui rassemblent toutes les générations.

La semaine de la laïcité a aussi été un moment fort avec en point d'orgue la mise en valeur des devises de la République avec l'apposition des drapeaux Français et Européen sur chaque école.

Le CAJ rencontre toujours autant de succès, et comment ne pas être satisfait du riche partenariat noué avec le foyer « Les Iris ».

La mission locale a initié un projet dans le cadre de l'« Euro 2016 ». Nous y avons adhéré en accueillant dans notre Commune deux ukrainiennes et un jeune Espagnol qui vont être plusieurs semaines. Des binômes Sainsois les accompagneront et seront ainsi acteurs de ce moment majeur d'échange entre nations.

Une cérémonie de la citoyenneté a été instaurée. Les jeunes sainsois de 18 ans y ont reçu leur première carte d'électeur et un livret du jeune citoyen.

Notre jeunesse est une priorité, nous la mettrons en valeur aussi souvent que possible.

Parentalité : depuis plusieurs mois, la Commune a répondu aux appels à projets dans le cadre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), afin de mettre en place des actions innovantes (café des parents, ateliers cuisine, ateliers 4 mains, ...).

Ces ateliers rencontrent un succès. Ils seront développés en 2016, car nous les avons inscrits dans nos actions de la politique de la ville. Les parents, les enfants, des intervenants, se retrouvent lors de ces ateliers afin d'échanger sur des sujets qui concernent tout le monde (les ados, l'estime de soi, le bien être, ...).

Ludothèque : Cette action rencontre un vrai succès, les mamans, les papas, les assistantes maternelles, se retrouvent deux fois par semaine autour d'actions pour les 0-3 ans.

De plus, nous continuerons à développer les actions passerelles avec les écoles maternelles, le mercredi matin, afin de faciliter la scolarisation et habituer l'enfant à l'environnement scolaire.



Les nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes étaient attentifs aux discours des différents intervenants



Discours de Daniel BOYS, Président de la Ligue de l'Enseignement



Mise à l'honneur de Stéphanie BETREMIEUX, Directrice de l'Union Départemental des Associations Familiales



Mise à l'honneur Carméla VANDOOAEGHE, Fany DEMARETZ et Doriane BECO, agents du portage des repas à domicile

EDITO



Alain LEFEBVRE a reçu la médaille de la ville ainsi que le diplôme d'Adjoint au Maire honoraire



Jean HAPPIETTE, Conseiller délégué à la Jeunesse, a présenté le nouveau Conseil Municipal des Jeunes



Pour son engagement au service des autres et son parcours de bénévolat, Yvonne MICHALOWSKI, Présidente du Secours Populaire, a reçu la médaille de la ville



Alain DUBREUCQ a remis un porte document à chacun des jeunes du C. M. J.

b

Emploi

Notre ambition est d'aider au maximum les jeunes et toutes les personnes en recherche d'emploi. Des liens ont été créés avec les entreprises de la fosse 13 en collaboration avec Pôle Emploi.

Action Sociale

Le centre communal d'action sociale de notre commune est un acteur essentiel à l'heure où le service public local se doit d'être encore plus performant et à l'écoute de nos concitoyens les plus démunis.

A Sains-en-Gohelle, nous élargissons notre action en associant des partenaires importants et incontournables comme :

- EDF : ce rapprochement entre les deux structures renforce notre engagement de solidarité et d'assistance aux plus démunis permettant de les aider à maîtriser leur consommation d'énergie et par conséquent leur facture (300 familles ont bénéficié à cette occasion d'une tarification de première nécessité réduisant leurs factures de 20 à 40%).

- La CPAM de l'Artois : pour accélérer certains dossiers de remboursements médicaux en souffrance.

- La maison de la solidarité de Bully-les-Mines ainsi que la direction sociale du département : pour trouver des solutions adaptées à chacun de nos concitoyens.

- La sous-préfecture de Lens : pour aider dans nos dossiers de contentieux de loyers impayés avant que la justice ne soit saisie.

Notre objectif pour l'année 2016 est de nous tourner vers les personnes démunies face aux soins médicaux.

Nous allons engager un nouveau partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais Picardie et avec l'institut Pasteur pour défendre une grande cause médicale : le bilan de santé.

Sur une journée, un bilan complet approfondi et gratuit sera proposé à l'échelon de la Commune par groupe de 20 ou 40 personnes en collaboration avec les médecins traitants.

Solidarité, accessibilité et qualité, ces trois principes fondamentaux jalonnent et guident notre politique sociale au service de nos Sainsois.

Commerce local

C'est avec grand plaisir que je constate qu'elle s'amplifie avec l'arrivée, sur l'avenue Mitterrand ex-Nationale, d'un boucher-traiteur et d'un boulanger.

Cela démontre que notre ville est attractive et je me réjouis de pouvoir offrir une belle diversité de commerces de proximité à notre population.

Politique de la Ville

Sains-en-Gohelle est rentrée en politique de la ville en 2015. Notre commune a été la première à mettre en place un conseil citoyen qui va représenter l'ensemble des habitants du secteur prioritaire. Il sera une aide précieuse pour la réflexion et le dialogue afin d'apporter mieux-être, mieux-vivre au sein de ce secteur de notre commune.

J'ai d'ailleurs souhaité que la déclinaison du contrat de ville signé au niveau de la CALL soit faite pour l'ensemble de la commune avec un œil plus attentif sur le secteur en Quartier Politique de la Ville.

La dynamique est enclenchée, 2016 sera l'année des premières réalisations.

Haut-débit

J'ai pu optimiser le calendrier qui nous annonçait le haut-débit à l'échéance de 2020. Les infrastructures nécessaires seront mises en place en 2016. Notre Commune sera éligible en 2017 au haut-débit, outil indispensable.

Soyez heureux et,
encore meilleurs vœux à tous.

Alain DUBREUCQ,
Maire de Sains-en-Gohelle



Les collégiens avaient réalisé un mur d'expression suite aux attentats du 13 Novembre à Paris



Le fond de scène a été réalisé par Eric DENUDT, Adjoint à la Culture



Les écoles ont participé à la décoration de la salle



Cette cérémonie des vœux s'est clôturée par l'interprétation musicale de la banda "les Boyaux Rouches"

La Gohellette Locale

Sains-en-Gohelle, une commune qui change ...



**Questions-Réponses au Directeur Général des Services
par Alain DUBREUCQ, Maire**

Présentation du nouveau D.G.S.

- Mr DELABY, quelle formation avez-vous ?

J'ai un parcours scientifique qui m'a apporté rigueur et précisions dans mon travail. Après nombre de formations au sein de la fonction publique, j'ai acquis des qualités de management, des compétences en informatique et systèmes d'informations et la maîtrise du code des marchés publics.

- Pouvez-vous nous évoquer votre parcours professionnel ?

J'ai commencé mon activité professionnelle à la Caisse des Ecoles de la Ville de Liévin, puis j'ai intégré le service Patrimoine bâti et enfin la Direction du Centre Technique Municipal section Bâtiment. Je vous laisse imaginer la richesse que j'ai pu acquérir pendant presque 19 ans de carrière en collectivité.

- Quelles sont les motivations qui vous ont fait postuler au poste de D.G.S. à Sains-en-Gohelle ?

J'ai beaucoup d'ambition, je suis perfectionniste, j'ai le goût du challenge. La vacance de ce poste m'a permis de tenter ma chance et je vous prie de croire que j'ai été agréablement surpris mais heureux d'apprendre que j'avais été retenu.

- Quelle est votre ambition après avoir intégré ce poste ?

Mon ambition est simple : relever le défi. J'ai découvert les agents qui composent les services municipaux. Je peux vous assurer que des compétences, il y en a.



" A moi d'optimiser au mieux non seulement les moyens humains mais aussi financiers pour continuer de faire évoluer Sains-en-Gohelle.

La tâche n'est pas facile, mais comme je vous l'ai dit je suis rigoureux, perfectionniste, j'ai le sens du service public et j'aime mon travail ! "

La politique de la ville

La Commune de Sains-en-Gohelle est entrée en 2015 dans la nouvelle Politique Ville définie par l'Etat, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Objectifs : Assurer l'égalité entre les territoires ; Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les centres urbains ; Améliorer les conditions de vie des habitants au quotidien.

Le **quartier prioritaire** est celui de la « Cité 10 », étendu jusqu'à la place de la Mairie suite à une demande des élus. Il représente **1640 habitants**.



Après la remise à Alain DUBREUCQ de l'arrêté préfectoral de constitution du Conseil Citoyen, le Contrat de Ville a été signé par Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, pour la période 2015-2020.



La Politique de la Ville menée par l'Etat se doit d'être au service de la population avec la mise en place d'un Conseil Citoyen, relais des habitants et des acteurs institutionnels. Il est composé de : **Présidente** : Amandine DESMAZIERES ; **Vice-Président** : Sébastien PAILLART ; **Secrétaire** : Aurélie JOUY ; **Secrétaire Adjoint** : Andréa Ducatez ; **Trésorier** : Mickael DIETTE ; **Trésorière Adjointe** : Jacqueline CARON ; **Membres** : Jean-Marc LEFEBVRE, Frédérique DEMUYNCKE.



Pour associer les habitants et mobiliser les acteurs du territoire, des rencontres ont été organisées par les élus :

- le 07 octobre 2015 à l'occasion du Séminaire des Conseils de quartiers ;
- 14 décembre 2015 Plénière « Ensemble Ma Ville ».



Concrètement, la Municipalité déclinera des projets du Conseil Citoyen et mettra en œuvre des actions, pour et avec les habitants, aux côtés des partenaires, visant à renforcer l'égalité des chances, la mixité et le bien être de chacun.

VIE LOCALE



“Les missions des Agents de Surveillance de la Voie Publique ne se limitent pas à la lutte contre les incivilités ou au stationnement anarchique. Ils interviennent également à la surveillance des habitations des sainsois (opération tranquillité vacances, prévention routière en milieu scolaire)”,

Alain FATOUT, Conseiller délégué à la Sécurité.

Le service A.S.V.P.



Le service des ASVP vous accueille le mardi matin et jeudi matin de 9h à 10h30. Vous pouvez également les contacter au 06.08.48.91.79.

Attention, à compter du 1er Février 2016, ils vous recevront dans leur nouveau local situé place de la mairie.

Mise en œuvre du dispositif “Citoyen Vigilants”

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, le ministère de l'intérieur prévoit la possibilité de mettre en œuvre au sein d'une commune le dispositif de participation citoyenne.

Evoqué à Sains-en-Gohelle dans le cadre du séminaire annuel des Comités de Quartier, ce projet a rencontré l'adhésion des conseillers de quartier par un vote de consultation à bulletin secret.

Ce dispositif sera mis en place sur l'ensemble du territoire de la commune en avril 2016.

Il s'agit de l'engagement d'un certain nombre d'habitants, choisi en concertation par les services de Police et le Maire, dans une démarche collective visant à améliorer le niveau de sécurité d'un secteur défini. Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de proximité, il sera constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier. Le dispositif s'appuie sur des voisins

anonymes et référents, qui alertent la police nationale, s'ils l'estiment nécessaire, de faits de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ce concept n'est qu'une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes de délinquance. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la police nationale. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention des habitants.

Une réunion publique aura lieu au cours du premier trimestre 2016 en présence des représentants de la Police Nationale.



Libérons nos trottoirs !!!



VOITURES MAL GARÉES



DEJECTIONS CANINES



DEPOTS SAUVAGES

STOP AUX VOITURES MAL STATIONNÉES !

L'article R 417-10 du code de la route précise qu' "est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons".

Les propriétaires des voitures mal stationnées encourent une amende de 35 euros (mise en fourrière possible).

STOP AUX DÉCHARGES SAUVAGES !

L'accumulation d'ordures dans un endroit non prévu à cet effet est considérée comme une "décharge sauvage". Cela peut aller de la canette vide jetée délibérément au bord de la route jusqu'à la montagne de pneus usagés, en passant par le tas de déchets divers.

Les décharges sauvages sont interdites (code pénal articles R.632-1, R635-8 et 644-2).

Les collectes régulières par la société NICOLLIN (déchets recyclables, non recyclables, déchets ménagers), la déchetterie de Grenay, le ramassage des encombrants chaque trimestre (**Secteur 1 : Mercredi 23 mars 2016, Mercredi 22 juin 2016,**



Mercredi 28 septembre 2016 ; Secteur 2 : Jeudi 24 mars 2016, Jeudi 23 Juin 2016, Jeudi 22 septembre 2016) sont les moyens mis à la disposition des habitants pour se débarrasser de leurs déchets. **Une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros est appliquée en cas de dépôt sauvage d'ordures.**

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES !

La Ville met à la disposition de nos amis à quatre pattes des "cani-parcs" (bacs à sable) situés : Parc Bacon ; Résidence Claires Fontaines ; Boulevard Liberté ; Boulevard Leclerc ; Square Zola.



Les déjections canines sont interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux pour enfants, les parcs et les jardins et ce par mesure d'hygiène publique.

Il est fait obligation aux maîtres d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié (sachet, pince...), au ramassage des déjections que l'animal abandonne et de les placer dans la poubelle, et non dans les caniveaux. **Les personnes ne respectant pas ces dispositions encourent une contravention de 11 à 38 euros.**

La Gohellette Sociale

Le C.C.A.S. accompagne les Sainsois vers l'Autonomie



Expression de Jean-Jacques CAPELLE



Les événements dramatiques que la France a vécus au cours de l'année 2015 relativisent nos opinions sur les sujets d'actualité qui préoccupent nos concitoyens.

Si en janvier 2015, les attentats avaient une cible, en novembre 2015 ce fut à l'aveugle qu'ils se déroulèrent en direction de notre jeunesse, qui se défoulaient en cette fin de semaine prenant un « pot » en terrasse, dinant entre amis ou s'éclatant au concert du « Bataclan ».

Loin de moi l'idée de nourrir la polémique politicienne qui s'est développée à propos de la publicité de ces événements : guerre ou pas guerre. Il est certain que le climat d'insécurité qui s'est établi, doit rappeler à nos générations les heures dramatiques de leur engagement au cœur de la guérilla, face à un adversaire sans visage pouvant frapper à tout moment. Pour autant, ne cédon pas à la psychose qui réjouirait les lâches adversaires et refusons tout amalgame qui ne serait qu'une source de division parmi nos concitoyens.

Il nous faut réaffirmer, sans cesse, nos valeurs de solidarité et de fraternité et mettre tout en œuvre pour établir un rempart face à une idéologie pernicieuse et criminelle qui bouleverse les consciences des hommes et des femmes épris de liberté et de paix.

Par le biais de la Gohellette Sociale nous exprimons notre compassion envers les familles endeuillées par l'assassinat d'un proche et présentons nos sincères condoléances.

En ce début d'année, je profite de cet éditorial pour vous présenter tous mes vœux et ceux du centre communal d'action sociale pour l'année 2016. Que cette nouvelle année soit pour tous les membres de votre famille pleine de joie, de bonheur et que la santé de chacun de vous soit préservée.

Comme je vous le précisais dans une gohellette sociale précédente, la République bouge, ses institutions locales vont connaître un changement historique à la suite de la réforme territoriale.

Le service public reste et ses valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité sont plus que jamais d'actualité. Or la réforme en cours peut diluer notre présence à l'occasion des regroupements des collectivités. La suppression par exemple des centres communaux d'action sociale au sein des communes par un regroupement des services au niveau de la collectivité territoriale provoquera un désert social pour les petites et moyennes communes. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République conduit pour le Pas-de-Calais à la suppression de 780 centres communaux d'action sociale sur les 895 enregistrés, ce qui représente plus de 70% de la population du département.

N'attendons pas que les instances sociales nationales soient à l'œuvre pour revoir cette réforme incompatible et inadaptée avec le social engagé dans nos communes. N'attendons pas que tout soit en place pour demander le maintien des offres de qualité.

Le centre communal d'action sociale de notre commune

devient un acteur essentiel à l'heure où le service public local se doit d'être encore plus performant et à l'écoute de nos concitoyens les plus démunis.

Solidarité, accessibilité et qualité, ces trois principes fondamentaux jalonnent et guident notre politique sociale au service de la population sainsoise. Un grand chantier social est en cours. Restons engagés et actifs dans une société qui défend ses droits et ses acquis.

Continuons à faire de nos idées des réalisations concrètes et adaptées à la réalité de notre commune. Le centre communal d'action sociale n'est pas le traitement de la pauvreté mais la prise en charge de la situation familiale de nos concitoyens.

Le centre communal d'action sociale et la rédaction de la Gohellette Sociale vous adressent leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de paix.

Mes collègues et amies, Martine HAUSPIEZ, adjointe au logement, et Mauricette FLOCTEL, conseillère déléguée « Bel Âge », s'associent à mes vœux pour l'année 2016.

*Meilleurs Vœux 2016
et Bonne lecture*

Jean-Jacques CAPELLE
Adjoint délégué aux Affaires Sociales
Vice-Président du C.C.A.S.



12

La chorale "Bel Âge" s'est réunie avant les fêtes de fin d'année, autour d'un goûter, pour chanter les refrains de Noël



Médaille de la Famille

Le Centre Communal d'Action Sociale est chargé d'instruire les dossiers de demande de la Médaille de la Famille : un petit rappel sur cette distinction.



C'est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leur mérite, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Qui est concerné ?

- A) Toute mère ou père de famille qui a élevé au moins 4 enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
- B) Toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents
- C) Toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté
- D) Tout veuf ou toute veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants
- E) Toute autre personne ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille

Quels en sont les effets ?

L'attribution de la médaille de la famille est purement honorifique. Les titulaires reçoivent une médaille et un diplôme. A cet effet, une cérémonie officielle peut-être organisée par la préfecture ou par la mairie. Les titulaires de la médaille ont le droit de porter leurs insignes en public.

Comment l'obtenir ?

Pour les personnes citées précédemment, il convient de se rendre au Centre Communal d'Action Sociale de Sains-en-Gohelle - 1, rue de l'égalité - pour y retirer le dossier de demande d'attribution et la liste des pièces à joindre au dossier.

Pour les personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille, la demande de médaille de la famille est introduite conjointement par le préfet et le président de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), puis le dossier est transmis au ministre de rattachement pour décision.

Pour l'année 2017, les dossiers seront à déposer pour le 1er septembre 2016, dernier délai, au Centre Communal d'Action Sociale pour étude de recevabilité et transmission à l'autorité de décision.

Après enquête, les dossiers de candidatures sont remis par l'UDAF à la préfète de département qui a délégation pour conférer la médaille de la famille. Les décisions d'attribution sont prises par arrêté préfectoral.

Les récipiendaires peuvent bénéficier sur leur demande de la carte familiale de priorité à titre définitif ainsi qu'une éventuelle prime allouée par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole suivant leur budget d'action sociale.



VIE SOLIDAIRE

Acte de Civisme

« une femme sauvée par le service de portage des repas du Centre Communal d'Action Sociale de notre Commune »

Mercredi 16 décembre 2015, l'équipe de livraison de repas à domicile du centre communal d'action sociale de notre commune a fait intervenir les pompiers chez une dame d'Aix-Noulette abonnée au service des repas à domicile qui ne donnait plus de nouvelles depuis deux jours. Retrouvée à même le sol, elle a été transportée d'urgence au centre hospitalier. Un drame a été évité.



Nos trois récipiendaires Carméla VANDOOOLAEQHE, Doriane BECQ et Fany DEMARETZ

Cet acte de civisme exprime la générosité sans calcul face à un événement imprévu de nos agents communaux. N'écouter que leur courage, leur détermination pour agir dans l'urgence et porter secours, elles ont ressenti cette obligation d'agir. Cela s'appelle le sens des responsabilités et du devoir.

Collaboratrices très efficaces ayant une excellente connaissance du social de terrain, sachant faire des choix réalistes et pertinents, cette équipe du portage a su discerner l'essentiel de leur activité et réagir avec beaucoup d'à-propos lorsqu'elles ont été confrontées à de gros problèmes de terrain.

Cette équipe a fait honneur à notre Centre Communal d'Action Sociale et mérite d'être citée en exemple.
Merci pour votre travail Mesdames.

Horaires du C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ayons les bons reflexes contre les agressions à domicile et les cambriolages

L'agression d'un nonagénaire à son domicile, démontre que les personnes du « Bel Âge » sont des proies faciles pour les agressions et les cambriolages.

Nous rappelons dans cet article quelques mesures de précaution.

Protégez-vous – Protégez votre domicile

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebailleur ;
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés ;
- Fermez votre porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous ;
- Soyez vigilant sur tous les accès ;
- Ne laissez pas votre clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée ;
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes ;
- Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils ou un échaffaudage ;
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, vérifiez son identité.
En cas de doute, appelez le service ou la société dont votre interlocuteur se réclame.
Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile ;
- Placez en lieu sûr vos bijoux, cartes de crédit, sac à main ou clés de voiture (surtout pas dans vos meubles de hall d'entrée).



NE PENSEZ PAS ...qu'aux vacances!



- Mettez vos **VALEURS** à l'abri
- Simulez une **PRÉSENCE**
- Faites relever votre **COURRIER**
- Avisez vos **VOISINS**



En cas d'absence prolongée (vacances, hospitalisation ...)

- Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, voisin, ami)
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance (une boîte aux lettres débordant de courrier révèle une longue absence) ;
- Votre domicile doit paraître habité. Si vous le pouvez, demandez qu'une personne de confiance ouvre régulièrement vos volets le matin.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement la Police en composant le 17 ;
- Avant l'arrivée de la police, ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre afin de protéger les indices laissés par les cambrioleurs ;
- Déposez plainte au commissariat de police en vous munissant d'une pièce d'identité ;
- En cas de vol de chèquiers ou cartes de crédit, faites opposition auprès de votre banque ;
- Déclarez le cambriolage à votre assurance.

Du nouveau sur l'aide apportée aux revenus modestes ... la prime d'activité

La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi instaure la Prime Activité à compter du 1er janvier 2016. Cette prime remplace la Prime Pour l'Emploi et le RSA « Activité » et sera versée dès le 1er février 2016.

Cette prime mensuelle est versée aux salariés aux revenus modestes qui ne dépassent pas un certain plafond. Les travailleurs indépendants sont également concernés (autoentrepreneurs, exploitants agricoles).

A titre d'exemple, le plafond de ressources mensuelles est de 1 500 euros nets pour une personne seule.

Le montant de cette prime est dégressif suivant le montant des ressources et la composition familiale.

Le versement de la Prime Activité n'est pas automatique et la demande doit être effectuée en ligne auprès de la CAF (www.caf.fr) ou de la Mutualité Sociale Agricole (www.msa.fr) selon le régime dont vous dépendez.

Tous les 3 mois, les bénéficiaires de cette prime devront déclarer les revenus d'activité perçus au cours du trimestre afin que la CAF ou la MSA puisse réévaluer leur droit.



Le service de portage des repas

Un lien important s'est créé entre le service de portage du CCAS et nos concitoyens « Bel Âge » abonnés à notre service de repas à domicile.

L'attention portée aux dames du portage par nos concitoyens, je l'ai constaté à plusieurs reprises au cours des distributions de repas, est frappante. Elles sont considérées comme des membres de la famille. C'est vrai que pour beaucoup de nos concitoyens « Bel Âge », la livraison des repas à domicile constitue la seule visite de la journée. Elles peuvent discuter voire parfois se confier, ou encore demander quelques services. Des liens importants se sont tissés.

Ce service est assuré six jours sur sept et livre environ 1 200 repas par mois. Le plateau du dimanche est servi avec celui du samedi. Nous avons

également un accord de partenariat avec les villes d'Aix-Noulette et de Bouvigny.

Ce service, comme je le précisais dans une précédente édition de la Gohellette sociale permet le maintien à domicile de nos concitoyens dans leurs meubles et leurs souvenirs.

Le portage des repas peut être ouvert aux personnes en situation de handicap, ou convalescentes.



Fait Social Fait de Société Préparer sa succession

Lors des permanences sociales, je reçois des concitoyens dans le désarroi le plus complet qui ont à supporter le décès d'un être cher et qui n'ont pas préparé la transmission du patrimoine. Vous trouverez un rappel sur les pièges à éviter : « préparer sa succession dans les familles recomposées, pacsées ou en concubinage ».

D'après les dernières statistiques, 11 % est la proportion de familles recomposées réunissant un couple et des enfants nés d'une précédente union.

Qui dit famille recomposée sous entend enfants, beaux-enfants, et donc différence de traitement en cas de décès, mais aussi, rivalité au moment de la succession avec le conjoint survivant, ou le beau-parent. Un parent décède, votre nouveau conjoint décède, que se passe-t-il pour les enfants de chacun, et pour le conjoint survivant en matière de succession ? Quel patrimoine pour qui ? Qui est protégé, qui ne l'est pas ?

Vous souhaitez vous remarier ? La question du régime matrimonial s'impose si vous êtes en famille recomposée, car votre choix aura des conséquences sur l'héritage de chaque enfant.

Vous êtes pacsé, ou concubin, que va-t-il se passer si vous vivez en famille recomposée et que l'un des 2 conjoints décède ? Anticipez cette situation.

Dans tous les cas, vos choix en matière de succession devront respecter la loi, qui impose déjà beaucoup de choses :

- Le droit de vos enfants en matière de succession

En France, le code civil impose la transmission obligatoire d'une partie du patrimoine du défunt aux enfants. Les enfants bénéficient des mêmes dispositions qu'ils soient légitimes, naturels, adultérins ou adoptés.

Ces héritiers, dits « réservataires » sont protégés par la loi, et même un testament ne pourra venir les priver de ce droit.

Ces héritiers, dits « réservataires » sont protégés par la loi, et même un testament ne pourra venir les priver de ce droit.

La réserve qui est attribuée aux enfants est égale à :

- la moitié des biens pour un enfant
- les 2/3 des biens pour deux enfants
- les 3/4 des biens pour trois enfants ou plus.

Souvenez-vous qu'un beau-parent peut adopter son bel-enfant en le désignant ainsi héritier réservataire, selon certaines conditions.

Il est ensuite possible de transmettre à la personne de votre choix, uniquement « la quotité disponible », c'est-à-dire, celle qui n'est pas réservée pour les héritiers réservataires.



C'est à la date du décès que sont appréciées réserve et quotité en tenant compte des dotations antérieures.

Pour les familles recomposées, il est important de bien connaître la réserve qui sera automatiquement attribuée à chaque enfant en cas de décès et les conséquences sur les droits de vos conjoints.

- Le droit de votre conjoint en cas de décès :

Seuls les couples mariés sont protégés par la loi en matière de succession, cela veut dire que les concubins et les partenaires de PACS n'ont aucun droit, ils ne sont pas réservataires. Il faudra alors rédiger un testament pour protéger votre conjoint si vous êtes pacsés ou concubins.

Pour les couples mariés, la loi prévoit une protection pour le conjoint survivant :

- soit de 25 % de votre succession
- soit de la totalité de votre succession en usufruit, vos enfants devenant nu-propriétaires.

VIE SOLIDAIRE

charge pour l'usufruitier d'en assurer la conservation. L'usufruitier peut utiliser le bien et en percevoir les fruits sans toutefois pouvoir en disposer (vente, destruction...), cette prérogative étant réservée au nu-propiétaire (les héritiers dans notre cas).

Mais attention, dans le cas où au moins 1 enfant est né d'une autre union, il n'y a plus la possibilité de choisir l'usufruit. Pour les familles recomposées, si votre époux décède et qu'il a eu un enfant né d'une autre union, vous ne pourrez hériter que d'1/4 de sa succession en pleine propriété.

Si vous souhaitez protéger davantage votre conjoint, vous pouvez privilégier la donation au dernier vivant, qui vous donnera les mêmes possibilités qu'un testament dans un cadre plus fiable, dans la mesure où elle est obligatoirement consentie devant notaire.



La donation au dernier vivant : la donation entre époux permet d'augmenter dans les proportions importantes sa part, même lorsque le conjoint survivant est en présence de descendants. En effet, la réserve des enfants peut-être amputée au profit du conjoint survivant.

Le deuxième avantage important pour les familles recomposées, est que l'avantage demeure même si tous les enfants ne sont pas issus du mariage avec le bénéficiaire de la donation.

Pour les familles recomposées, la donation au dernier vivant protège un peu plus le conjoint survivant, mais attention, si les enfants sont mineurs, les ex-maris ou ex-femmes seront présents dans les décisions vous concernant !.

En effet, pour les enfants mineurs, ce sera leur autre parent, c'est-à-dire l'ex-mari ou l'ex-femme, qui devra gérer la partie de l'héritage qui revient à son enfant. Autant dire que parfois, les situations complexes peuvent se créer, dans laquelle un beau-parent va devoir composer avec un ex-conjoint de son époux(se) décédé(e).

Anticiper l'avenir revêt une importance capitale pour les familles recomposées, car la loi donne un cadre précis quant à la succession.

Sur ce thème, la loi n'a pas pris en compte la spécificité des familles recomposées, et si vous n'êtes pas prévoyants, vous risquez d'avoir de bien mauvaises surprises, qui s'ajoutent à la tristesse de la perte de votre conjoint.

EN CONCLUSION :

Pour protéger votre conjoint ou votre compagnon si vous êtes concubins ou passés vous pouvez :

- vous marier ;
- rédiger un testament notarié ;
- consentir une donation au dernier vivant
- aménager votre régime matrimonial.

Vous voulez préserver les intérêts de vos enfants d'une première union :

- rédigez un testament notarié
- consentez un legs graduel.

Vous voulez rétablir l'équilibre entre vos enfants :

- consentez une donation partage à vos enfants
- faites une donation partage conjonctive.

Vous voulez traiter vos beaux-enfants à égalité avec les vôtres :

- adoptez vos beaux-enfants.

La distribution des colis de Noël destinés aux aînés "Bel Age" s'est effectuée peu avant les fêtes de fin d'année.

Jean-Jacques CAPELLE, Adjoint délégué aux Affaires Sociales, Mauricette FLOCTEL, Conseillère déléguée "Bel Âge" et leurs collègues du Conseil Municipal se sont répartis les secteurs.

Comme le rappelle Mauricette FLOCTEL, "on prend toujours le temps de discuter car certaines personnes sont seules en cette période festive. Elles ont besoin de parler et nous les écoutons".



VIE SOLIDAIRE

La chorale "Bel Age"

La chorale "Bel Age" est issue des ateliers Mémoire du C.C.A.S.

Le 18 décembre 2015, les seniors ont réalisé leur premier récital à l'église Saint-Vaast de Sains-en-Gohelle devant le Maire, Alain DUBREUCQ, et ses collègues élus, à l'occasion de la fête de Noël.

Cette chorale se compose actuellement de trente femmes et de dix hommes soit 40 choristes.



Les personnes souhaitant s'inscrire à la chorale "Bel Age" peuvent, dès à présent, soit venir au C.C.A.S. de Sains-en-Gohelle (1, Rue de l'Égalité), soit téléphoner au service "Bel Age" au 03 21 44 94 59.



A LA DECOUVERTE DU SAINT QUENTINOIS

Sortie organisée par le Centre Communal d'Action Sociale le Mercredi 30 Mars 2016

Visite de l'Hôtel de Ville
dégustation de chocolat chez Trogneux
"pavés de la Basilique et les têtes de Quentin"
Restaurant la Guinguette - Menu Picard

Nombre limité de places - 35€ / Personne.
Inscriptions et Renseignements au 03.21.44.94.59.

"Bel Âge" a tiré les rois



Comme le veut la tradition, le CCAS avait convié les seniors "Bel Âge" du groupe mémoire à célébrer L'Épiphanie vendredi 15 Janvier.

Les convives ont répondu présents à cette invitation et se sont retrouvés à l'heure du goûter à la salle des fêtes pour y savourer les galettes en compagnie du Maire.



18

Agenda

Initiation à l'Informatique : Mercredi et Jeudi (hors vacances scolaires) à l'Espace Public Numérique de l'École Barbusse de 14h à 16h.

Atelier "Zen Attitude" : le Mercredi 24 Février et le Mercredi 30 Mars à la Salle Trannin, de 14h30 à 16h30.

Atelier Mémoire : tous les vendredis de 14h30 à 16h30 à la Salle des Acacias du Haut (05/02, 26/02, 04/03, 11/03, 18/03, 25/03).

Aquagym Seniors : chaque jeudi à la piscine de Noeux-les-Mines, de 18h30 à 19h15. Dossier d'inscription à retirer au C.C.A.S. Renseignements au 03 21 44 94 59.

Atelier Gym Douce : Chaque Mardi de 9 heures à 10 heures à la Salle des Fêtes (hors vacances scolaires).

Marche Douce "Bel Âge" : 3 à 4 kilomètres, chaque mercredi de 9 heures à 10 heures. Gratuit. Rendez-vous à la Halle des Sports.

Marche : 8 à 10 kilomètres, chaque vendredi de 9 heures à 10 heures. Gratuit. Rendez-vous à l'Espace Marguerite.

La Sainte Barbe

VIE SOLIDAIRE



Jean-Jacques CAPELLE et Mauricette FLOTEL ont souhaité la bienvenue aux très nombreux participants



Martial ANSART est venu présenter sa maquette



Exposition de photographies sur les fosses 10 et 13



Les chansons patoisantes d'Aimé ont été appréciées



Plus de 350 concitoyens se sont déplacés pour honorer la mémoire de nos mineurs



Les seniors "Bel Âge" ont partagé "ch'briquet"



Après-midi animé par Guy DUBOIS et Aimé, Artistes humoristes patoisants

Les établissements scolaires

Sains-en-Gohelle accueille 945 élèves répartis en :

- 2 écoles maternelles (12 classes) ;
- 2 écoles primaires (17 classes) ;
- 1 collège (12 classes).

La Municipalité assure la continuité éducative sur les temps périscolaires en proposant un service de restauration scolaire (28 155 repas servis en 2015) complété par un service d'animation pendant la pause méridienne. *Pour information, le tarif du repas s'élève à 3 euros depuis le 1er janvier 2016.*

Pour les parents ayant une activité professionnelle, un service de garderie est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h30 et de 16h00 à 19h00 et le mercredi de 7h00 à 9h00 et de 11h00 à 12h30.

En outre, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, depuis Septembre 2015, des Nouvelles Activités Périscolaires sont organisées 1 soir par semaine de 16h à 17h30 pour chaque école. Six ateliers sont proposés : sport/cirque ; musique ; cuisine ; jeux de coopération ; informatique ; autour du livre.

La Municipalité participe également à la vie de l'école en subventionnant :

- à hauteur de **15 €** par élève et par an, les sorties et projets pédagogique (coût en 2015 : **10 110 €** + **2 300 €** pour le collège) ;
 - **38 €** par enfant pour les fournitures scolaires/livres/papeterie (coût en 2015 : **28 000 €**)
- Les enfants de CM1 reçoivent chacun un dictionnaire (coût : **11 432 €** en 2015).

En 2015, les enfants des écoles primaires ont encore pu bénéficier des classes transplantées :

- Classe de neige à Châtel (Savoie) pour 28 élèves de l'école Barbusse ;
- Classe de mer à Brehal (manche) pour 40 élèves de l'école Jaurès.

Coût à la charge de la Municipalité en 2015 : **33 387 €**.

La Municipalité aide aussi les familles par le biais des bourses communales (**55 320 €** en 2015).



JEUNESSE



Noël de la Ludothèque



*Installation dans chaque école,
des drapeaux Français et Européen
à l'occasion de la semaine de la Laïcité*



*Installation d'une aire de jeux
devant l'Espace Jeunesse "Ludovic Leroy"
par l'ancien Conseil Municipal des Jeunes*



Cérémonie de la Citoyenneté



*Banc de l'amitié réalisé par les enfants
de l'école maternelle Jeannette Prin*



Séjour en Lozère des Accueils de Loisirs



*Les jeunes du C.A.J. ont fabriqué
des meubles avec du bois de palette*



*Séjour à Entremont
du Centre Animation Jeunesse*

Le Conseil Municipal des Jeunes



Le CMJ, qui a été instauré à Sains-en-Gohelle il y a plus de 10 ans maintenant, est une instance où se retrouvent, pour un mandat de 3 ans, des jeunes sainsois, afin de mettre en place des projets à l'intention de l'ensemble de la population.

Des actions concrètes ont été menées par les CMJ précédents : installation d'un city-stade ; organisation de soirées dansantes pour les jeunes dont les bénéfices sont reversés à des associations ; développement d'actions intergénérationnelles ; opérations "ville propre" ; installation d'une aire de jeux devant l'espace jeunesse Ludovic Leroy,

projet qui a valu à Coralyne GREVET et 5 conseillers municipaux jeunes d'être mis à l'honneur, le 6 Novembre dernier, à l'Hôtel du Conseil Départemental, lors de la cérémonie des talents citoyens.



En décembre dernier, élus pour leur engagement citoyen afin de représenter les jeunes de notre commune, 10 sainsois sont devenus « conseiller municipal des jeunes » et ont désigné Coline VERDET en tant que Maire des Jeunes.



"Félicitations les jeunes, vous êtes la Fierté de Sains-en-Gohelle" !



Coline VERDET, Théo VARET, Joséphine COUSIN, Maël HAUTCOEUR, Alexiane CAVIGNAUX, Alexis DELSART, Elias DENUDT, Valentin DELCOURT, Guillaume VOLCKAERT, Tony CZECH

La Gohellette Environnementale

Sains-en-Gohelle, une ville agréable !



"Difficile aujourd'hui d'imaginer la ville sans la nature, ni la nature sans la ville. C'est un ensemble indissociable, avec lequel il faut apprendre à vivre. Nature ou activité humaine, les enjeux dépassent le simple rapport de force. Ainsi à Sains-en-Gohelle, prévaut l'adaptation pour préserver ou développer le patrimoine naturel".
Jean-Jacques LOOTEN, Adjoint délégué à l'Environnement.

Premier Salon du Printemps



La Municipalité en partenariat avec l'association "Sains de Nature et de Culture" a organisé le 1^{er} Salon du Printemps qui a enregistré près de 500 entrées. Nos producteurs locaux étaient présents. La diversité des plantations florales et des légumes spécifiques ont fait le bonheur de nos visiteurs qui sont pour la plupart repartis avec des sacs bien remplis. Des conseils, des invitations à la découverte de la faune et de la flore de notre territoire ont eu des oreilles bien attentives. Les ateliers : sculpteurs de légumes, cuisine de pesto, jeux de société pour découvrir les animaux qui évoluent

sur terre et dans la mer ont trouvé leur public (parents et enfants). Les animaux de la ferme furent les stars du salon (coqs, poules, pigeons, petits et très gros lapins). Les poneys et chevaux ont eu aussi leur lot de succès avec des cavaliers en herbes venus très nombreux.

Abattage d'arbres



Premier Janvier 2015, chute du plus grand marronnier au stade. Après constatations et analyses, il s'est avéré que tous les marronniers étaient atteints d'une maladie ravageuse. Aussi, la municipalité a décidé d'abattre tous les arbres sur le site.



Prévisionnel 2016

- Plantation de 400 arbres et arbustes d'essences locales dans le complexe sportif en remplacement des marronniers.
- Organisation du Salon du Printemps 2016.
- Aménagement des entrées de ville avec signalétique du Bassin Minier classement UNESCO.
- Nouvelle organisation d'aménagement paysager sur toute la commune de Sains-en-Gohelle.
- Projet d'un chantier participatif à la création d'une liaison douce (pédestre, cyclo) le long du cavalier minier de la fosse 10 permettant de rejoindre la zone commerciale de l'Épinette à la nouvelle Résidence du « Bois aux Oiseaux ».

Diplôme du bouquet de bronze

Vendredi 27 novembre 2015, dans le cadre du concours des Villes et Villages Fleuris la commune de Sains-en-Gohelle a reçu le diplôme du Bouquet de Bronze avec félicitations du jury pour la qualité de son fleurissement.

L'objectif étant d'atteindre l'obtention de la première fleur.



Fleurir le Pas-de-Calais 2015



ENVIRONNEMENT

Festival de l'arbre



La municipalité de Sains-en-Gohelle a organisé une action citoyenne à l'école Jeannette Prin le 25 novembre 2015 par une plantation, de différents arbustes fleurissant aux 4 saisons, effectuée par des volontaires et des agents du service technique municipal.

Cette même journée, à l'occasion de la semaine du « Festival de l'arbre », un Verger Citoyen a été créé derrière l'espace Jeunesse « Ludovic Leroy » composé de pommiers et poiriers de variétés régionales du Nord-Pas-de-Calais.



La Gohellette de l'Urbanisme et du Travail

Améliorons le cadre de vie



"La commune réalise en permanence des travaux pour améliorer le cadre de vie des Sainsois. Voirie, assainissement, éclairage, rénovation... Ces chantiers contribuent à l'embellissement de la ville".
Marcel CLEMENT, Adjoint aux Travaux,
et Jean-Luc BRU, Conseiller délégué à l'Accessibilité.

Projet d'une Micro-Crèche



La Commune a décidé d'acquérir une habitation située rue Buffon, afin de la réhabiliter en micro-crèche. La phase d'étude étant terminée depuis septembre dernier, un permis de construire a été déposé par le Cabinet chargé de cette réhabilitation.

Les travaux commenceront cet été afin de prévoir une ouverture en septembre 2016 ou au plus tard janvier 2017.



Visite du chantier "Le bois aux Oiseaux"



Implantation de la résidence
Mirabeau HAPPIETTE

TRAVAUX

L'année 2015 a vu la réalisation de nombreux travaux par les agents des services techniques municipaux.

Outre l'entretien régulier du patrimoine et des espaces verts de la Commune, les agents communaux ont procédé à la rénovation de plusieurs bâtiments municipaux. Ils se sont aussi chargés de la sécurisation des voiries communales et de nombreux travaux de peinture et de plomberie dans les différentes écoles.



Taille des arbustes



Travaux de peinture



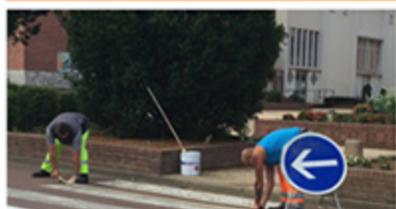
Fleurissement de la Commune



Rénovation de la salle des Acacias



Dessouchage



Rénovation du marquage routier



Travaux de canalisation



Création de passage protégé pour piétons



Modification et sécurisation de la voirie communale



Hôtel à insectes



Travaux en régie



Aménagement des douches et vestiaires au DOJO



Marquage de jeux dans la cour des écoles



Zone de rencontre face au Collège

La Gohellette Sportive

Sains-en-Gohelle, une ville énergique !



"Sains-en-Gohelle possède un large tissu associatif sportif : arts martiaux, football, gymnastique, danse, badminton, ... et une école municipale des sports qui dynamisent notre territoire. Elles favorisent le lien social et permettent à chacun de s'épanouir dans de nombreuses activités de leur choix".

Jean-Jacques LOOTEN, Adjoint délégué aux Sports

Ecole Municipale des Sports

Durant toutes les vacances scolaires, les jeunes sainsois ont pu s'initier aux différentes activités proposées ; char à voile, équitation, escalade, canoé, paddle, escrime, VTT, tir à l'arc, accrobranche, piscine, ski, rafting, golf, hip hop, ski nautique, kayak, polo, ...

Les "vacances sports" seront réitérées durant l'année 2016. Renseignements au 06 78 94 66 67 ou à la Halle des Sports.



Nouvelle association sportive



Depuis le vendredi 25 Septembre 2015, Sains-en-Gohelle a une nouvelle association sportive : **THAÏ BOXING CLUB SAINSOIS**. Les entraînements se déroulent chaque vendredi et samedi au DOJO. Rendez-vous à 18h00. Début des séances à 18h30. Les dossiers d'inscriptions seront à retirer sur place.

Le Racing Club de Sains

Septembre 2015 : le Racing Club de Sains accède au 4e Tour de la Coupe de France et perd 2-0 contre Coulogne (PHR ; soit 4 divisions supérieures).

On retiendra la belle prestation et la bonne image que l'équipe a données devant un public venu nombreux.



Prévisionnel 2016

- Des activités sportives très variées pour l'Ecole Municipale des Sports ;
- Un aménagement d'une réserve de rangement à la Halle des Sports "Liberté" ;
- La fin des travaux des nouvelles douches au DOJO ;
- La reconduction du déplacement au Meeting Aréva 2016 qui se déroulera au Stade de France ;
- La continuité du projet d'un terrain synthétique multisports "Hat Trick".

Meeting AREVA

Comme chaque année début Juillet, l'Ecole Municipale des Sports organise un déplacement au MEETING d'Athlétisme AREVA au Stade de France où sont réunis les meilleurs athlètes du monde.



La Gohellette Festive

Améliorons la qualité de vivre à Sains-en-Gohelle



"Parce que les Sainsois les attendaient depuis plusieurs années, les festivités populaires ont fait leur retour à Sains-en-Gohelle et y ont rencontré un franc succès".

Véronique VOLCKAERT, Adjointe déléguée aux Fêtes et Cérémonies

"Nos Quartiers d'Été" avec le partenariat des associations sainsoises



L'inauguration de la rue Jules LALLAU



Les marchés nocturnes avec la participation de la Zumba



Les cérémonies commémoratives



Le marché de Noël

La Gohellette Culturelle

Surprises et enrichissement culturel



"La culture permet le plaisir de la découverte, l'enrichissement de la personne et l'ouverture d'esprit. La volonté municipale est d'apporter une programmation de qualité, adaptée au souhait des sainsoises et des sainsois mais aussi, et c'est ce qui fait sa spécificité, nombre de surprises et de nouveautés. Les lieux culturels municipaux sont l'école de musique Benoit Lelong ouverte à tous les âges et la superbe salle « Marguerite » accueillant concerts ou expositions". **Eric DENUDT, Adjoint à la Culture.**



Concert de l'Orchestre National de Lille



La garderie à l'expo "Chez Marguerite"



Gala de danse de Mouvement Generation



Art Contemporain



Salon du livre jeunesse A.E.A.E.



Le théâtre des 3 mots

Ecole Municipale de Musique

En décembre, 2 récitals des élèves ont eu lieu à l'école municipale de musique. Les parents d'élèves sont venus nombreux découvrir la classe de Piano d'Élodie PRESSÉ, suivie des classes de flûte traversière de Christine COUTURE et de clarinette de Richard GAUMÉ.

Eric DENUDT, Adjoint à la Culture, félicite les élèves et les professeurs de musique pour le travail accompli.



Les Arts Fantastiques



Concert de Sainte-Cécile de l'Harmonie et la Chorale

INFORMATIONS



HORAIRES D'ACCUEIL DANS VOTRE AGENCE PÔLE EMPLOI À COMPTER DU 11/01/16

Les modalités d'accueil et de réception de Pôle emploi évoluent pour vous offrir un service plus personnalisé.

- **Accueil SANS RENDEZ-VOUS**
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h45
et le vendredi de 9h à 12h.
- **Accueil AVEC RENDEZ-VOUS**
du lundi au jeudi de 12h45 à 16h30.

POLE-EMPLOI.FR



PÔLE EMPLOI ÉVOLUE QUELS CHANGEMENTS À COMPTER DU 11 JANVIER 2016 ?

L'INSCRIPTION SE FAIT PAR INTERNET

1 SOURIS
SUFFIT

Désormais votre inscription et la saisie de votre demande d'allocation se font entièrement en ligne depuis votre espace personnel sur le portail internet pole-emploi.fr.

Ce service gratuit est disponible 7j/7 et 24h/24.

Plus rapide, votre notification d'inscription est adressée au plus tard le lendemain de l'inscription ou immédiatement si vous avez accepté de recevoir des courriers Pôle emploi depuis votre espace personnel.

Cette simplification des démarches d'inscription permet de se consacrer, dès votre premier entretien, à la mise en place d'actions d'aide au retour à l'emploi.

DE NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL EN AGENCE



Les modalités d'accueil et de réception de Pôle emploi évoluent afin d'augmenter le temps consacré à l'accompagnement personnalisé, d'améliorer les conditions de réception des demandeurs d'emploi ayant rendez-vous avec leur conseiller référent et d'enrichir les ateliers et services proposés en agence.

Nos agences sont ouvertes au public 35 heures par semaine :

SANS rendez-vous
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h45
et le vendredi de 9h à 12h

SUR rendez-vous
du lundi au jeudi
de 12h45 à 16h30

POLE-EMPLOI.FR



32

La carte nationale d'identité



Pour rappel, depuis le 1er janvier 2014 la carte nationale d'identité est valide 15 ans.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées depuis le 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Néanmoins, il est toutefois possible de renouveler votre carte nationale d'identité en cas de changement d'adresse ou de voyage à l'étranger. (un justificatif vous sera demandé)



La location des salles communales

Vous trouverez ci-dessous les tarifs ainsi que les modalités de location la salle des fêtes ou la salle Trannin.

	Salle des Fêtes (capacité d'accueil 450 pers.)	Salle Trannin (capacité d'accueil 100 pers.)
Repas ou fêtes de famille : <i>mariages, communions, anniversaires etc ...</i>	1 journée	
	Sainsois : 340,00 €	Sainsois : 220,00 €
	Extérieur : 520,00 €	Extérieur : 330,00 €
	2 jours	
	Sainsois : 420,00 €	Sainsois : 270,00 €
	Extérieur : 630,00 €	Extérieur : 410,00 €
Location vaisselle et matériel de cuisine	Sainsois : 140,00 €	Sainsois : 75,00 €
	Extérieur : 240,00 €	Extérieur : 95,00 €



Salle des Fêtes



Salle Trannin

RESERVATION :

Toutes les demandes de salles devront être adressées par courrier et feront l'objet d'un examen lors de la commission d'attribution des salles (en octobre pour l'année suivante) ou en fonction du planning en cours d'année. Un acompte de 30 % est exigé pour les particuliers lors de la signature du contrat et le solde lors de la remise des clés.

ANNULATION :

En cas d'annulation, le locataire devra prévenir la commune, par courrier recommandé ou déposé en mairie contre récépissé, deux mois avant la date

prévue de location afin de pouvoir prétendre au remboursement de son acompte.

DEGRADATIONS :

Une attestation d'assurance pour couvrir d'éventuels dommages occasionnés lors de la location de la salle sera sollicitée et un chèque de caution correspondant à la moitié du prix de la location de la salle sera demandé aux particuliers lors de la remise des clés. Il sera restitué en totalité ou en partie selon le montant des dégradations éventuelles.

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du 1er Février au 30 avril 2016, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et de l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de

délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

La Gohellette de l'Etat-Civil

Proximité et accompagnement des Sainsois



"De bien agréables cérémonies ont eu lieu au cours de l'année 2015. Monsieur le Maire et les adjoints délégués à l'état civil, ont eu l'honneur et le plaisir d'unir 15 couples par les liens du mariage, de renouveler les vœux de deux couples fêtant leurs noces d'or, de procéder à 13 baptêmes républicains. 78 familles ont vu leur cercle s'agrandir par l'arrivée de nouveaux nés, et évènement assez rare dans une commune ne disposant pas de maternité, une petite fille est née à Sains-en-Gohelle, le 29 décembre dernier.

Malheureusement, nous ne pouvons pas oublier les 56 familles endeuillées, ayant perdu un être cher au cours de l'année 2015, à qui nous renouvelons nos très sincères condoléances".

Odile LELEU, Adjointe déléguée à l'Etat-Civil



*Célébration des noces d'or
Chantal et René DELVAL-FERE
le Samedi 24 Octobre 2015*



*Célébration des noces d'or
Andrée et Bernard GAQUERE-SCHODDUYN
le Samedi 21 Novembre 2015*

Nouveaux horaires de la Mairie

**Depuis le Lundi 4 Janvier 2016, les Services de la Mairie sont ouverts
de 9 heures à 12 heures, et de 13h30 à 16h30**



Félicitations aux parents de

Louise DUFOUR née le 05 août 2015, Maëlyne GAMAIN LEROY née le 04 août 2015, Baptiste GAUME né le 06 août 2015, Jules et Liam BLOQUET nés le 06 août 2015, Théo DELASSUS LEJA né le 10 août 2015, Léo et Isaac LEFEBVRE nés le 16 août 2015, Shayna FOUCHET née le 20 août 2015, Jules BRIMONT né le 21 août 2015, Aaron DUCROCQ né le 29 août 2015, Gabin POULAIN né 31 août 2015, Cyana SCHIKORSKI née le 05 septembre 2015, Raphaël PLAYOULT né le 12 septembre 2015, Eliana SZPAK née le 16 septembre 2015, Joey GRAS né le 25 septembre 2015, Shanna BOUVEUR née le 29 septembre 2015, Anicet KACZMAREK né le 04 octobre 2015, Margot VASSEUR née le 15 octobre 2015, Yann et Arthur BAUCHET nés le 15 octobre 2015, Eden et Ruben DEBUISELLE nés le 24 octobre 2015, Tess et Tessa DEHAFFRE-INGUE nées le 26 octobre 2015, Lya RZASA née le 28 octobre 2015, Louka FONTOWICZ né le 03 novembre 2015, Margot LANNOYE née le 12 novembre 2015, Chloé DELBREUVE née le 19 novembre 2015, Meïna ROMANOWSKI née le 26 novembre 2015, Elian SAADI né le 29 novembre 2015, Thiméo COIN né le 01 décembre 2015, Louna BULTEZ née le 08 décembre 2015, Camille TABARY née le 19 décembre 2015, Simon DUFLOS né le 29 décembre 2015, Aiyana LENGAGNE née le 29 décembre 2015.

Félicitations aux jeunes mariés

Sandrine CARON et Franck DESCHAMPS mariés le 22 août 2015, Corinne LESIRE et Franck DEGUFFROY mariés le 22 août 2015, Priscilla CLABAU et Maxime GAUTIER mariés le 12 septembre 2015, Mélanie ROBILLARD et Dany BRON-QUART mariés le 26 septembre 2015, Nathalie HOCHIN et Christophe HAPPIETTE mariés le 24 octobre 2015, Stella THOBOIS et Chouchan HADJ SALEM mariés le 31 octobre 2015, Lydie VICHERY et Bruno MISIOREK mariés le 28 novembre 2015.

Sincères condoléances aux familles de

Jérôme LECLERCQ décédé à Lens le 01 août 2015, Jean-Philippe VOLCKAERT décédé à Sains-en-Gohelle le 10 août 2015, Marceau VALLEZ décédé à Sains-en-Gohelle le 23 août 2015, Jean-Claude DEVENYNS décédé à Sains-en-Gohelle le 31 août 2015, Marius LOUCHET décédé à Beuvry le 17 août 2015, Georgette VERSELE-GARBE décédée à Lens le 24 août 2015, Georgette DELLATORRE-HANNEDOUCHE décédée à Liévin le 28 août 2015, Doriane LALLAIN décédée à Sains-en-Gohelle le 13 septembre 2015, Jean Claude MAGNIEZ décédé à Sains-en-Gohelle le 28 septembre 2015, Thérèse SEBERT-DELFORGE décédée à GONNEHEM le 14 octobre 2015, Michel RENONCOURT décédé à Beuvry le 12 octobre 2015, Bernard BRUNEL décédé à Sains-en-Gohelle le 05 novembre 2015, Eden DEBUISELLE décédé à Lens le 28 octobre 2015, Ruben DEBUISELLE décédé à Lens le 29 octobre 2015, Annie VANOISE décédée à Sains-en-Gohelle le 09 novembre 2015, Daniel LEJEUNE décédée à Sains-en-Gohelle le 13 novembre 2015, Bernadette MORLOT-DEMARCHE décédée à Sains-en-Gohelle le 16 novembre 2015, Philippe FOURNIER décédé à Arras le 13 novembre 2015, Laurent DE BOSSCHERE décédé à Sains-en-Gohelle le 18 novembre 2015, Germaine KOSCIANSKI-DUPONT décédé à Sains-en-Gohelle le 24 novembre 2015, Astrid PILARSKI décédée à Sains-en-Gohelle le 01 décembre 2015, Marie-Paule EVRARD-NOGRET décédée à Lens le 14 décembre 2015.

Rédaction :

Directeur de la Rédaction :
Alain DUBREUCQ

Comité de Rédaction et de Relecture :

Yvan BEAUMONT, Jean-Luc BRU, Jean-Jacques CAPELLE, Marcel CLEMENT, Christelle CZECH,
Eric DENUOT, Alain FATOUT, Mauricette FLOTEL, Jean HAPPIETTE, Odile LELEU,
Jean-Jacques LOOTEN et Véronique VOLCKAERT,
Fabrice DELABY, Isabelle DUPONT, Manuelle GOUDROVE, Danièle POIDEVIN et Vincent ROCHER

Conception Graphique et Illustrations :

Création et Conception Graphique :
Frédérique DELABY et Mathieu MARTEL

Illustrations et Photographies :

Jérôme COISSON, Eric DENUOT, Mathieu MARTEL et Anthony THIELEMANS

Impression :

Imprimerie Hechter - Vendin-lès-Béthune

facebook



VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE
Lieux publics

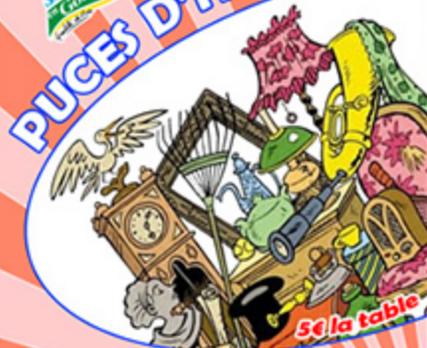
Journal À propos Photos Mentions J'aime

La page Facebook **VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE** :
Un outil très efficace et direct qui a passé les 1700 « j'aime ». Il vous informe quasi quotidiennement de l'actualité de votre Commune.

Cette page est accessible même sans « Profil Facebook » depuis la page de recherche Google.

SAINS-EN-GOHELLE

SAINS
en Gohelle
PUCES D'HIVER



SAMEDI 13 FEVRIER 2016

de 9h à 16h à la Halle des Sports
Salle "Liberté" - Complexe Sportif

Renseignements et inscriptions par Téléphone
UNIQUEMENT les Mardis et Jeudis (de 10h à 12h et de 14h à 17h)
ou 03 21 45 16 67

La carte de vœux de Sains-en-Gohelle :
la préférée de La Voix du Nord

Édition de BETHUNE

Notre préférée : Sains-en-Gohelle
Voilà une carte qui a bonne mine !

On dit ça évidemment pour le crayon fièrement dressé qui accompagne la citation de l'ex-secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. C'est un détail du dessin qu'on retrouve à l'intérieur, réalisé par le peintre local Éric Denudt dans la foulée de la tuerie de Charlie hebdo. L'hommage aux victimes des attentats de 2015 est aussi symbole d'espoir : bien taillé, il signe un message combatif, « Soyez à la pointe pour 2016 ». Pour couronner le tout, on a aussi droit à une petite trouvaille graphique et à une touche d'humour (involontaire ?) : chez nous, la pointe de Sains à fait « tit ».

